

et a revendiqué au nom qu'il agit la terre Ustetepua, sise à ouia, d'une contenance de six hectares, plantée de Cocotiers et mûriers. Bornes au Nord par la route pour la montagne, au Sud par Ceïatetua, à l'Est par Akuloktau.

L'exploitant ne possède aucun titre, nous avons procédé à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

La terre Ustetepua, sise à ouia, et dans les limites désignées, appartient au nomme Joravau.

Fait et arrêté à Nouméa le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1347
N° 1500 des Enquêtes

Déclaration Revendication de la nommée Ceïpoutona, cultivatrice domiciliée à ouia.

La nommée Hoapetieu, mandataire de la femme Ceïpoutona, nous présente ce jour vingt neuf mars mil neuf cent cinq et à revendiqué au nom qu'il agit la terre Tiaico, sise à ouia, d'une contenance de huit ares, plantée de Cocotiers. Bornes au Nord par Joravau, au Sud par un ruisseau, à l'Est par Ceïatetua, à l'Ouest par Ceïatetua.

La réclamante ne possède pas de titre, nous avons procédé à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

La terre Tiaico, sise à ouia, et dans les limites désignées, appartient à la nommée Ceïpoutona.

Fait et arrêté à Nouméa le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1348
N° des Enquêtes

Déclaration Revendication de la nommée Hoaputeu, cultivatrice, domiciliée à ouia.

La nommée Hoaputeu, nous présente ce jour vingt neuf mars mil neuf cent cinq, et à revendiqué la terre Micitia, sise à ouia, d'une contenance de cinq ares, plantée de Cocotiers. Bornes au Nord